



## VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE

### ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT Lieu-dits Château Gohier, la Noë Blanche, Bel-Air et la Route des Artisans Du 06 février au 07 juillet 2023

#### LE MAIRE DE LA VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE,

VU les lois et règlements ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière ;

VU la loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU l'Ordonnance n° 2000-930 du 22 Septembre 2000 relative à la partie législative du Code de la Route ;

VU le décret n° 2001-251 du 22 Mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2213-1 à L2213-6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

VU la demande en date du 25 Janvier 2023 de l'entreprise Elitel Réseaux 61, représentée par M. Faille Adrien, concernant également le sous-traitant GB FORAGES DIRIGÉS ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux d'extension d'un réseau gaz pour un raccordement poste biométhane sur 23 km par l'entreprise ELITEL RESEAUX 61, il est nécessaire de réglementer la circulation sur les Lieux -dits Château Gohier, la Noë Blanche, Bel-Air et la Route des Artisans au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite à tous véhicules aux Lieux -dits Château Gohier, la Noë Blanche, Bel-Air et la Route des Artisans au fur et à mesure de l'avancement des travaux à l'exception des riverains.

**Du 06 Février au 07 juillet 2023**

Des déviations seront mises en place durant les différentes phases de travaux.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit aux Lieux -dits Château Gohier, la Noë Blanche, Bel-Air et la Route des Artisans au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

**ARTICLE 3 :** Les prescriptions de circulation et de stationnement seront matérialisées par l'implantation d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par les soins de l'entreprise Elitel Réseaux 61 sous le contrôle des services techniques de la ville de DOMFRONT EN POIRAIE.

**ARTICLE 3 :** M. le Maire de DOMFRONT EN POIRAIE

M. le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Domfront en Poiraie

M. le Directeur d'Elitel Réseaux,

et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DOMFRONT EN POIRAIE, le 26 janvier 2023

Le Maire,

Bernard Soul.



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 janvier 2023.  
Le  
Le Maire, Bernard Soul